

## LABEL GRAND SITE DE FRANCE : 20 ANS APRÈS L'OBTENTION, LE 3<sup>ème</sup> RENOUVELLEMENT !

C'est enfin « officiel » et validé par une notification publiée au bulletin officiel du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : **l'Aven d'Orgnac voit – 20 ans après son accession au label – sa candidature validée pour la 3<sup>ème</sup> fois.** Le label – comme le précise **Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires** – est renouvelé pour une durée de 8 ans.

À l'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, du 21 septembre qui avait émis un avis favorable, succède la validation officielle le 5 février 2024. Ce dont se réjouissent la municipalité d'Orgnac-l'Aven et l'équipe du Grand Site de France. **Le troisième site touristique ardéchois en termes de fréquentation est la seule grotte labélisée Grand Site de France.** Une reconnaissance dont le périmètre – à l'occasion du renouvellement – est étendu à l'ensemble du territoire communal.

*« Les huit prochaines années s'annoncent passionnantes pour la commune et le site de l'Aven d'Orgnac. **Le courrier du Ministre concernant le renouvellement du label Grand Site de France<sup>1</sup>, me rend fier tout à la fois du travail accompli, mais aussi des perspectives qui sont les nôtres et qui ont reçu l'assentiment de la Commission et de ses membres et celle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Tout le Conseil municipal, tous les employés municipaux (Grand Site et commune) sont à remercier du travail fait et des ambitions portées. Faire partie des 21 Grands Sites de France est un honneur et nous continuerons à tout faire pour porter haut et fort - dans ce groupe - notre site si « différent », car pour partie souterrain, mais dont les qualités scientifiques et paysagères en font un Grand site de France !** »* a réagi **René Ughetto, maire de la commune**



©Rémi Flament



©Séverine Baur



©Rémi Flament

### Aven d'Orgnac - Grand Site de France

La Grotte et la Cité de la Préhistoire – 2240, route de l'Aven - 07150 ORGNAC-L'AVEN

**Contact presse :** Lisa Leandri - Chargée de communication - 06 22 48 45 26

Tél. : 04 75 38 65 10 – [infos@orgnac.com](mailto:infos@orgnac.com) - [www.orgnac.com](http://www.orgnac.com)

**En 2004, le Grand Site de l'Aven d'Orgnac a été l'un des quatre premiers sites labellisés en France<sup>ii</sup>. Renouvelé en 2010 et 2016, il l'est à nouveau, dans la lignée de l'avis positif de la Commission (septembre 2023) et après la validation par signature du Ministre, et avec une première : ce sera le premier site labellisé pour une durée de 8 ans (6 ans jusqu'alors).**

Le renouvellement de label prend en compte le site classé (périmètre de 2008), soit l'ensemble formé par le système karstique de l'Aven d'Orgnac (surface et tréfonds), de l'Aven de la Forestière (surface et tréfonds), des sites archéologiques d'Orgnac 3 et de Baume de Ronze ainsi que leurs abords sur la commune d'Orgnac-l'Aven (390 ha).

Sur une proposition concertée avec les services de l'Etat, les partenaires et les habitants de la commune, le périmètre inclura, à compter de ce renouvellement, l'ensemble du territoire d'Orgnac-l'Aven, prenant en compte un réseau plus vaste de systèmes interconnectés, dont les changements ou les perturbations peuvent avoir des effets en chaîne. Ce sera aussi le cadre d'une implication renforcée des habitants et des acteurs locaux.

### **La préservation du site naturel, l'enjeu majeur du projet Grand Site**

La démarche Grand Site est un moteur essentiel pour penser le positionnement de l'Aven d'Orgnac dans son environnement, dans son territoire, avec ses partenaires et en matière de médiation culturelle et scientifique. Si, la période qui se termine, marquée par la crise sanitaire, n'a pas permis de développer l'ensemble des actions envisagées lors du précédent renouvellement (2016), elle a permis de réétudier le projet d'accueil qui était au cœur du projet 2017-2022 et de nourrir des perspectives ambitieuses en matière de **réduction de son impact environnemental**.

Le projet développé dans le dossier de renouvellement s'inscrit donc dans une continuité logique avec les précédents et la même exigence qu'il s'agisse de la **gestion scientifique du site classé et sa préservation environnementale, comme de l'accueil de ces visiteurs et de la valorisation du patrimoine**. Quatre objectifs stratégiques définissent la trame de ce projet de Grand Site<sup>iii</sup> :

- **en restaurer et préserver la qualité paysagère naturelle et culturelle ;**
- **en comprendre et partager les valeurs ;**
- **en améliorer la qualité d'accueil et de visite ;**
- **en favoriser le rayonnement.**

Les actions développées dans cet esprit permettront **d'améliorer l'accueil des visiteurs** en intégrant des dispositifs techniques et en réaménageant les abords du site pour faciliter les déplacements, créer des espaces de repos, et améliorer la signalétique. Elles viseront à prendre en compte la **préservation de la qualité de l'air** dans la grotte et d'étudier les interactions et le lien potentiel entre végétation en surface et concentration de CO2 dans la cavité. L'ambition portée sera aussi de **valoriser le patrimoine culturel et paysager** sur l'intégralité du périmètre. Et, poursuivant son engagement actuel, le Grand Site s'inscrira dans une exemplarité de **gestion écoresponsable**, à travers l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le développement du photovoltaïque en autoconsommation, la gestion économe de la ressource en eau, le soutien et la prise en compte des acteurs économiques locaux.

### **LE GRAND SITE DE FRANCE DE L'AVEN D'ORGNAC**

Révélee le 19 août 1935, l'Aven d'Orgnac - découvert par Robert de Joly le 19 août 1935 – est la seule grotte labellisée Grand Site de France. Le site est pluriel et se découvre aussi bien sur que sous terre ! Alors que sur terre, c'est une nature sauvage qui s'épanouit, faite de garrigue, de forêts de chênes verts et marquée par une biodiversité méditerranéenne et des vestiges préhistoriques, sous terre ce sont quatre kilomètres de galeries, comprenant d'immenses salles où foisonnent des milliers de cristallisations, qui – pour partie - accueillent visiteurs et scientifiques. L'aven, vitrine du patrimoine scientifique ardéchois, est l'une des cavités aménagées les plus importantes d'Europe par la taille et la richesse des concrétions. La Cité de la Préhistoire qui retrace la vie de nos ancêtres présents sur le territoire dès 350 000 ans avant le présent, offre aux visiteurs de précieuses informations sur nos ancêtres. Bref de multiples raisons pour affirmer qu'il faut bien au moins une journée pour découvrir la richesse du site.

Le ministre

Réf: TREL2326813S

- 5 FEV. 2024

Paris, le

Monsieur René UGHETTO  
Maire d'Orgnac l'Aven  
Mairie  
25 rue de Pont Saint Esprit  
07150 Orgnac l'Aven

 Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous annoncer ma décision de renouveler le label Grand Site de France à la commune d'Orgnac l'Aven pour une durée de huit ans.

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages a émis, le 21 septembre 2023, un avis favorable au renouvellement du label au territoire, dont le périmètre a été élargi. Elle a salué l'engagement des collectivités et des habitants pour restaurer et valoriser les valeurs paysagères du site.

Le label Grand Site de France, inscrit dans le code de l'environnement, reconnaît en effet à la fois la valeur patrimoniale d'un territoire, la réalité de sa gestion et la qualité du projet de préservation et de mise en valeur proposé pour l'avenir, selon les principes du développement durable.

Il marque la reconnaissance du travail poursuivi ces dernières années, et de la démarche partenariale que vous avez entreprise. Je sais que vous aurez à cœur, au cours des huit prochaines années, de préserver les qualités paysagères de ce territoire exceptionnel et de poursuivre votre action par une gestion adaptée et une valorisation durable des qualités patrimoniales de ce dernier.

Je tiens à saluer l'engagement et les efforts des élus et des équipes qui travaillent à vos côtés et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



  
Christophe BÉCHU

<sup>i</sup> "Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label." Article L341-15-1 du Code de l'Environnement

<sup>ii</sup> Pont du Gard (Gard), Concors-Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône), Pointe du Raz en Cap Sizun (Finistère)

<sup>iii</sup> Budget prévisionnel pour la commune sur 8 ans : fonctionnement environ 11 M€ / investissement : 1,6 M€ (hors subventions)